

**Conseil
Municipal
Du
06/12/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à
20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 27/11/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Jean Pierre POUGET

**DELIBERATION
N° 49**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2006
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2006
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, LE SIX DECEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice,.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS** :

Mme GARNIER Martine,
M. VINCENT Olivier

Pouvoir donné à :

Schéma d'aménagement fonctionnel, esthétique et de sécurité du Village
Projet de Mission d'assistance à Maître d'ouvrage

Rapporteur : Le Maire

Je vous rappelle que nous avons engagé depuis quelque mois, une révision du plan d'occupation des sols, dans le cadre de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul.

Des travaux et réflexions, conduits par notre commission urbanisme, se dégagent un certain nombre de projets visant à structurer le territoire de la commune pour le rendre plus fonctionnel et améliorer les circulations.

Par ailleurs, je vous rappelle que nous avons toujours pour objectif de réhabiliter le centre ancien du Village et plus particulièrement le quartier de Fanican.

Tous ces projets ne pourront aboutir sans une étude d'ensemble prenant en compte tous les problèmes de sécurité, de circulation, de stationnement, d'urbanisation, d'esthétique, etc., connus dans notre village.

Le recours à un bureau d'étude spécialisé sera nécessaire, compte tenu de nos moyens internes.

Afin d'élaborer le programme de cette opération et nous assister dans le choix d'un Maître d'œuvre spécialisé, je vous propose de confier à la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Saône une mission d'assistance à maître d'ouvrage.

Cette mission pourrait comprendre 3 phases détaillées dans le document annexé à la présente délibération :

- Elaboration d'un programme d'opération et du dossier de consultation de prestataire.
- Examen des plis et analyse des offres.
- Pilotage de la prestation, conseil au maître d'ouvrage.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans notre politique de gestion pluriannuelle de nos budgets.

Décision :

Exprimées 8
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de confier à la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Saône les deux premières phases de la mission d'assistance à maître d'ouvrage proposées pour un montant de 2 951.50 €HT (2 128 €+ 823.50 €)
- Autorise le Maire à signer le contrat d'assistance à Maître d'ouvrage.
- Souhaite que cette opération soit réalisée en concertation avec l'ensemble des habitants, propriétaires , exploitants agricoles et entreprises du Village.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS